

REJOINDRE LA FONDATION IÉSEG

JE DONNE :€

JE DONNE PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE :€

VOTRE DON A UN IMPACT
IMMÉDIAT AUPRÈS DE
L'ÉCOLE ET DE SES
ÉTUDIANTS.

QUEL QUE SOIT LE
MONTANT DE VOTRE
DON, VOUS REJOIGNEZ LA
COMMUNAUTÉ IÉSEG.

VOTRE DON INTÈGRE UN
DISPOSITIF FINANCIER
DÉSINTÉRESSÉ À BUT NON
LUCRATIF.

Je fais un don comme particulier

Je fais un don au nom d'une société

Nom : Prénom :

N° SIREN : Forme juridique :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

COMMENT FAIRE UN DON ?

EN LIGNE
ieseg.iraizer.eu/b/mon-don

PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
Contactez-nous pour obtenir le bon de prélèvement SEPA

PAR VIREMENT BANCAIRE
Sur le compte CIC Nord Ouest Institutionnels :
IBAN : FR76 3002 7174 1100 0200 0890 395 / BIC :
CMCIFRPP. Précisez dans le libellé 'Fondation IÉSEG/
LA CATHO'. Puis retournez-nous ce bulletin complété
ou informez-nous par e-mail à h.genety@ieseg.fr

PAR CHÈQUE
À l'ordre de « Fondation IÉSEG / LA CATHO LILLE »,
à envoyer avec ce bulletin à : Sabine MAUER,
Fondation La Catho de Lille, 60 Bd Vauban CS 40109,
59800 Lille

Vous acceptez que vos données personnelles soient traitées pour la Fondation IÉSEG sous l'égide de la Fondation de la Catho de Lille. Ces données ont pour finalité la gestion de votre don, la gestion des relations donateurs et l'émission de votre reçu fiscal. Ces données sont destinées aux services administratifs et sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités. Conformément à la loi « Informatique et libertés » modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

EN FRANCE - DÉDUCTIONS FISCALES

- > **Impôt sur le revenu** : 66 % de votre don est déductible, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable avec un report de l'excédent possible sur 5 ans.
- > **Impôt sur la Fortune Immobilière** : 75% de votre don est déductible, avec un plafond de 50.000€ de déduction.
- > **Impôt sur les Sociétés** : 60% de votre don est déductible, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes ou 20.000€. Pour les dons supérieurs à ce plafond, l'excédent est reportable successivement sur les 5 exercices suivants.



CONTACT

> **Hélène GENETY**
06 75 20 95 40
h.genety@ieseg.fr

> **IÉSEG School of Management -
Fondation IÉSEG**
Campus Lille & Paris-La Défense
+33 (0)3 20 54 58 92 / +33 (0)1 55 91 10 10



FONDATION
IÉSEG